

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2016

MAGISTRATS ET CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE - (N° 3200)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL107

présenté par
Mme Untermaier, rapporteure

ARTICLE 22

À l'alinéa 9, substituer au mot : « ministre »,

les mots :

« garde des sceaux, ministre de la justice, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.